

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

APPEL D'OFFRES N° 2019-40

DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES 2019-2022
SECTEUR NORD-EST

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande des soumissions pour :

- **Le déblaiement de la neige des rues, le déblaiement de la neige et le déglçage des trottoirs et le chargement de la neige pour le secteur nord-est de la ville et ce, pour une période de trois (3) ans;**

Le document d'appel d'offres est disponible sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou par téléphone au 1 866 669-7326.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission spécifiée au devis, sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou d'un cautionnement de soumission émis par une société de cautionnement reconnue par l'Inspecteur général des institutions financières.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et devra être contenue dans une enveloppe portant la mention suivante : **Appel d'offres # 2019-40 – Déneigement des voies publiques 2019-2022 – Secteur nord-est.**

Seules les soumissions reçues au Service des finances et de l'informatique de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, au 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8, **avant le 20 juin 2019 à 10 h**, seront considérées. Les soumissions seront ouvertes publiquement le jour même à 10 h 05 dans la salle réservée aux délibérations du conseil municipal.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ce 29 mai 2019.

Anne-Marie Coulombe
Agente en approvisionnement